

**DES MOYENS FINANCIERS  
POUR UNE NOUVELLE CROISSANCE FRANÇAISE ET EUROPÉENNE**

**Introduction**

Le besoin très profond d'une toute autre vie pour chacun-e, plus riche, épanouie, libre car sécurisée, mobile car maîtrisée est au cœur des élections de 2007.

Face aux blocages et cercles vicieux dans lesquels nous enferme le système capitaliste en crise, il commence à interpellé sur la nécessité d'une nouvelle civilisation utilisant tout autrement les formidables potentiels de progrès de la révolution technologique informationnelle.

Dans l'immédiat cela invite à saisir les moyens et les pouvoirs pour un nouveau type de croissance française et européenne.

Il s'agit en effet de faire exploser les dépenses nécessaires au développement, à l'épanouissement de chacun-e : éducation, formation tout au long de la vie, santé, culture, recherche, logements sociaux, transports publics ... Mais pour pouvoir assurer, rendre pérenne cette croissance continue des dépenses de développement il faut absolument sécuriser et promouvoir l'emploi et la formation de tous ceux qui concourent à créer les richesses à partir desquelles pourra être financée cette expansion nouvelle.

Pour cela, il faut des financements émancipés de la domination des marchés financiers et incitant, au contraire, à réduire sans cesse le besoin de faire appel à ce dernier.

C'est là un enjeu politique majeur sur lequel la gauche a déjà, par deux fois, trébuché ces vingt-cinq dernières années et avec lequel elle ne peut plus se permettre de tricher.

A quoi, en effet, sert l'argent de l'Etat, des entreprises et des banques en France et en Europe ? Comment sont utilisés les profits engendrés par le travail et la créativité des salariés ? A quoi servent les fonds publics distribués grâce aux impôts acquittés par les contribuables ? Comment sont utilisés les crédits que les banques peuvent octroyer à partir des salaires, pensions, retraites, indemnités de chômage virés gratuitement chaque mois sur les comptes courants bancaires ?

Dans une très large mesure tout cet argent est celui de la société. De la façon dont il est dépensé dépend le volume, la qualité, la solidité de la croissance.

Dans les économies contemporaines, les entreprises disposent d'un pouvoir considérable sur l'utilisation de tous ces financements qu'elles utilisent dans le but de maximiser leur rentabilité financière.

Quatre-vingt grands groupes en France contrôlent directement la moitié de tous les profits d'exploitation réalisés dans le pays et un tiers de l'emploi total.

Ils canalisent ainsi le gros des fonds publics et des crédits à partir de leurs gigantesques profits, dictant leur loi à des centaines de milliers de PME et aux collectivités locales sur les territoires où ils sont en prise.

Si l'on ne cherche pas à maîtriser ce pouvoir dans un but de développement de toutes les capacités humaines, l'argent du pays, c'est-à-dire les moyens de financement de la croissance, et donc son contenu, demeureront dominés par les exigences de rentabilité capitaliste, l'obsession de la baisse du coût salarial de l'emploi et des dépenses sociales, la recherche forcenée des profits financiers.

En atteste ce qui se passe aujourd'hui :

En 2003, année de récession économique, les entreprises non financières – selon les Comptes de la Nation – ont eu à leur disposition pour 459 milliards d'euro de fonds nouveaux sous forme de profits, de fonds publics et de crédits. C'était l'équivalent de 1,7 fois le budget total de l'Etat.

Plus de la moitié (51%) de cette manne a servi à verser des dividendes aux actionnaires, payer des intérêts aux créanciers, faire des placements financiers.

Autrement dit, cette année-là, c'est l'équivalent de près d'un budget de l'Etat que les entreprises ont dilapidé en opérations purement financières, tandis que les dépenses de formation et de recherche reculaient, que les salaires étaient verrouillés et que l'investissement stagnait.

C'est la Bourse qui en a profité, puisque dès 2004, elle est repartie vers de nouveaux sommets. Mais la croissance, depuis, se languit, le chômage demeure très élevé, la précarité gangrène toute la société. Les salaires demeurent écrasés, alors que les prix des produits et services indispensables pour vivre correctement aujourd'hui s'envolent depuis le passage à l'euro.

Face à ce marasme qui engendre une augmentation insuffisante de leur chiffre d'affaires en France, les entreprises vont chercher la croissance là où elle existe : aux Etats-Unis, en Chine, dans les pays émergents. Les exportations de capitaux (investissements directs à l'étranger) de la France ont atteint 317 milliards de dollars de 1995 à 2004, plaçant de ce point de vue notre pays au deuxième rang dans l'OCDE.

Ces cercles d'enfermement dans les difficultés touchent aujourd'hui toute l'Union européenne placée sous la tutelle d'une Banque Centrale Européenne (B.C.E.) dont la seule préoccupation, précisément, est la défense et la promotion de la rentabilité financière.

Il faut absolument rompre avec ces enchaînements pour une autre croissance dont le moteur serait l'essor continu des dépenses pour développer les capacités de chacun-e, tandis que tout serait fait, en permanence, pour réduire les gâchis de capitaux matériels et financiers.

Cela exige, tout particulièrement, de faire reculer le rôle du marché financier dans l'activité économique en mobilisant de nouveaux financements. Ceux-ci seraient, eux, émancipés de la

domination du marché et leur contenu-même inciterait à un changement progressif de l'utilisation de l'argent , par les entreprises notamment.

**C'est tout l'enjeu d'une réorientation du crédit bancaire et d'une réforme radicale de la fiscalité.**

L'ampleur des difficultés actuelles, la perspective de leur aggravation si le cours des choses ne change pas, de même que l'ampleur des atouts et des potentialités pour frayer les voies d'une nouvelle croissance indiquent que là est le réalisme aujourd'hui pour le « **camp du mouvement** ».

Refuser de s'attaquer aux contraintes prétendument fatales des marchés financiers globalisés, de la BCE, des monopoles patronaux sur l'utilisation des financements, c'est, en fin de compte, faire le choix du « **camp de la conservation** » de tout ce système en crise avec lequel il faut absolument rompre pour pouvoir conduire une politique alternative à gauche.

Pour autant, prétendre révolutionner l'ordre existant, sans proposer en pratique de construire une nouvelle donne sur l'utilisation des moyens financiers, n'est-ce pas de la démagogie ? Et cela, au total, ne laisse-t-il pas la crédibilité du côté de ceux qui, pour ne pas avoir à changer fondamentalement, prétendent ne devoir promettre que ce qu'ils peuvent tenir, c'est à dire très peu?

Aussi, nous proposons d'ouvrir les voies d'une transformation progressive mais radicale et effective du financement avec le crédit des banques et des incitations de la fiscalité, en ligne avec l'exigence de nouveaux pouvoirs pour les salariés et les populations. L'audace des objectifs sociaux à avancer pour rompre avec le libéralisme serait ainsi articulée à la conquête par les salariés, les citoyens et leurs élus **d'une cohérence de progrès (moyens et pouvoirs) qui en démontrerait le réalisme dans la pratique.**

\*

\*

\*

# Première partie : Saisir autrement la monnaie et le crédit

## I. RENÉGOCIER LES TRAITÉS POUR RÉORIENTER LA BCE ET RELANCER LES DÉPENSES PUBLIQUES UTILES NÉCESSAIRES À UNE NOUVELLE CROISSANCE RICHE EN EMPLOIS ET EN QUALIFICATIONS EN EUROPE

C'est nécessaire pour au moins trois raisons.

1. Les Français ont rejeté à une large majorité le projet de traité constitutionnel entendant graver dans le marbre les orientations actuelles de la BCE et les disciplines du Pacte de stabilité. Il faut respecter ce choix.
2. De partout grandit la protestation contre le dogmatisme monétariste de la BCE. En atteste le rejet par le Parlement européen, en juillet dernier, d'un rapport favorable à l'action de la BCE. Le Pacte de stabilité est aussi très contesté. Il est d'ailleurs transgressé par un nombre croissant de pays, tout en continuant de servir de norme pour imposer toujours plus de sacrifices en matière de dépenses publiques et sociales.
3. La situation de l'emploi et la croissance sont particulièrement mauvaises dans l'Union européenne et, plus encore, dans la zone euro. Celle-ci décroche de la croissance mondiale, alors que l'orientation maintenue de la politique monétaire de la BCE encourage tant et plus l'inflation et la spéculation des marchés financiers et immobiliers, ainsi que les sorties de capitaux vers les Etats-Unis et les pays émergents.

Tout cela indique l'absolue nécessité d'une transformation de la mission assignée à la BCE et à « l'Eurosystème » qu'elle chapeaute. Cela appelle aussi à une mise en cause radicale du pacte de stabilité en perspective d'un pacte de progrès social pour l'emploi, la formation, les nouvelles technologies.

### A. REORIENTER LA BCE

La croissance de l'emploi en quantité et en qualité devrait devenir la première priorité de la BCE. La recherche d'une stabilité des prix serait conditionnée à cet objectif prioritaire et inclurait, outre les prix des biens et services, ceux des actifs financiers et immobiliers.

La BCE dispose de deux instruments puissants pour réguler la distribution du crédit par les banques dans chaque pays membre de l'Union européenne :

- Le taux d'intérêt auquel elle prête aux banques la monnaie dont elles ont besoin pour réaliser leurs opérations de crédit ;
- Les réserves qu'elle oblige les banques à constituer pour assurer leur activité (réserves obligatoires).

On peut jouer sur ces deux instruments pour réorienter la BCE.

#### a) **Moduler les taux d'intérêt de la BCE pour soutenir l'emploi et la formation avec les investissements nécessaires.**

Pour que la croissance de l'emploi en quantité et qualité soit effectivement la priorité, on peut rendre sélective la politique de taux d'intérêt de la BCE : en modulant les taux d'intérêt auquel, par le canal des banques centrales nationales ( par exemple la Banque de France ) elle prête de la monnaie aux banques ordinaires, dans chaque pays, pour faciliter ou rationner la distribution du crédit.

Cette opération, appelée « refinancement », pourrait être assortie d'un taux d'intérêt d'autant plus abaissé (jusqu'à devenir nul, voire négatif) que les crédits « refinancés » serviraient à des investissements programmant plus d'emploi et de formation.

Ce taux d'intérêt serait par contre relevé pour pénaliser le crédit servant à faire des opérations financières.

### **b) Moduler les « réserves obligatoires » imposées aux banques pour favoriser le crédit soutenant l'emploi et la formation**

L'eurosystème dispose d'un autre instrument de régulation : les réserves obligatoires imposées aux banques sur leurs crédits pour en faciliter la distribution ou, au contraire, la décourager.

Ces réserves pourraient être imposées de façon modulée pour encourager les crédits d'autant plus qu'ils servent à financer les investissements programmant plus d'emplois et de formation et à pénaliser ceux qui servent aux opérations financières et spéculatives.

### **c) Démocratiser et socialiser la BCE**

Une modification du statut de la BCE (articles 108 et 110 des traités existants) est indispensable pour un partage de ses pouvoirs au service d'une sécurisation de l'emploi et de la formation commune à tous les européens.

Pour cela nous proposons :

1. De placer son action sous le contrôle du parlement européen et des parlements nationaux, en vue de contribuer à la réalisation d'objectifs chiffrés annuels de créations d'emplois à l'échelle de toute l'Union européenne et dans chaque pays membre.
2. D'accorder plus d'autonomie à l'action des banques centrales nationales. Ainsi, l'enveloppe globale de crédits décidée chaque année pour toute l'Union, afin de réaliser des objectifs chiffrés d'emploi, pourrait être répartie dans les pays membres en fonction des objectifs quantifiés d'emploi que chacun se donnerait, sous le contrôle de son parlement national. Chaque banque centrale nationale aurait ainsi la responsabilité de gérer une enveloppe annuelle de « refinancements » établie en concertation avec la BCE sur la base d'objectifs chiffrés annuels de développement de l'emploi. Dans ce cadre commun, les banques centrales nationales pourraient alors pratiquer une sélectivité des taux différenciée d'un pays à l'autre selon ses besoins nationaux propres.
3. D'ouvrir le « sanctuaire » du Conseil des gouverneurs de la BCE et du gouvernement de chaque Banque centrale nationale aux représentants des salariés et des citoyens.

### **B- ENGAGER UNE ACTION EUROPÉENNE POUR REMPLACER LE « PACTE DE STABILITÉ » PAR UN « PACTE DE PROGRÈS SOCIAL POUR L'EMPLOI ET LA CROISSANCE »**

Il s'agit de mettre en cause radicalement le pacte de stabilité de l'euro pour le remplacer par un « **pacte de progrès social pour l'emploi, les qualifications, les nouvelles technologies** ». Il faut en effet organiser une relance concertée des dépenses publiques et sociales de développement (santé, éducation, formation, recherche, logement social, culture, transports, infrastructures ...).

Ces dépenses sont indispensables pour relever le potentiel économique et humain de l'Union européenne, afin de réaliser des objectifs de création d'emplois, d'essor des qualifications et de progrès social pour tous.

**Le financement accru de ces dépenses doit donc absolument échapper au calcul des déficits publics à maîtriser.** Le supplément de croissance que permettront ces dépenses contribuera d'ailleurs à la réduction ultérieure des déficits et dettes publics.

Ce financement pourrait être assuré par l'émission de titres publics d'un type nouveau, susceptibles d'être acquis, en cas de besoin, par la BCE à un taux privilégié, dans le cadre de sa mission de soutien de l'emploi et de la croissance dans toute l'Union européenne.

Cela exige une modification des traités existants, notamment l'article 101 du traité européen actuellement en vigueur, qui prohibe l'acquisition directe de titres publics par le Système Européen de Banques Centrales (SEBC).

## **II. RÉORIENTER TOUT DE SUITE LE CRÉDIT EN FRANCE DANS LES RÉGIONS ET À L'ÉCHELLE DU PAYS, MAÎTRISER LA GESTION DE L'ÉPARGNE POUR L'EMPLOI, LES QUALIFICATIONS ET UNE NOUVELLE CROISSANCE**

Sans attendre la nécessaire renégociation des traités européens, nous pouvons entreprendre tout de suite en France de réorienter le crédit bancaire.

Cela serait, d'ailleurs, une contribution nationale immédiate à l'effort de réorientation de tout le Système Européen de Banques Centrales et de la BCE elles-mêmes.

Dès le niveau régional, pour réaliser des objectifs annuels chiffrés et contraignants de créations d'emplois, on créerait des **Fonds régionaux pour l'emploi et la formation (FREF)**

Ils constitueront les fondations nécessaires pour la création d'un **Fonds National pour l'Emploi et la Formation (FNEF)**.

Celui-ci, de concert avec un **pôle financier public**, autour de la Caisse des Dépôts, réorienterait le crédit pour réaliser, chaque année, des objectifs chiffrés nationaux contraignants de création d'emplois et de mise en formation.

Cela se ferait dans le cadre des enveloppes annuelles de crédit accordées, sous le contrôle des parlements européens et nationaux, par la BCE à la Banque de France.

### **A. CONFÉRENCES RÉGIONALES ET FONDS RÉGIONAUX POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION**

Dans chaque région, à l'initiative du Conseil Régional et en collaboration étroite avec le Comité Economique et Social Régional (CESR), **une Conférence régionale pour sécuriser et promouvoir l'emploi et la formation** se réunirait chaque année.

#### **a) Des conférences régionales ...**

A partir d'une évaluation citoyenne des besoins d'emploi et de formation, et pour résorber en pratique le chômage et la précarité dans chaque région, ces conférences seraient chargées d'organiser la concertation de tous les acteurs (salariés et syndicats, citoyens et associations, élus, représentants des employeurs, pouvoirs publics) avec les institutions financières. Il s'agira de concevoir les montages financiers nécessaires à la réalisation des objectifs annuels d'emploi et de formation décidés.

A cette fin, chaque Conseil régional solliciterait particulièrement les institutions publiques et semi-publiques des secteurs financiers autour de la Caisse de Dépôts comme chef de file.

## **b) ... aux Fonds régionaux pour l'emploi et la formation**

Au cœur de l'action régionale pour sécuriser et promouvoir l'emploi et la formation, nous proposons la constitution de Fonds Régionaux dédiés (FREF)

### **1. Objectif et moyens d'action des FREF**

L'objectif, c'est l'emploi, sa création et son maintien en liaison avec la formation pour l'emploi ;

Les moyens d'action, ce serait la responsabilisation sociale des entreprises et des banques : il s'agit, en effet, de parvenir à changer les relations entre les banques et les entreprises à partir de la mobilisation d'un crédit à moyen et long terme. Celui-ci, alimenté par des fonds publics, pourrait inciter et soutenir des programmes d'emploi. Il prendrait en charge tout ou partie des intérêts des crédits accordés aux entreprises pour des investissements matériels et de recherche. Les taux d'intérêt de ces crédits seraient d'autant plus abaissés pour chaque entreprise qu'elle programmerait de l'emploi efficace et de la formation pour un meilleur emploi.

Il s'agirait aussi, et de façon corrélative, d'organiser un montage de garantie de ce crédits en liaison avec les institutions existantes (SOFARIS, etc.).

### **2. Organisation institutionnelle des FREF**

La présidence de chaque FREF serait assurée par le vice-président de la Région chargé de l'emploi, par délégation du Président du Conseil Régional. Il serait entouré par un secrétariat permanent assurant la continuité d'action du FREF.

Le Conseil d'Administration de chaque FREF contribuerait à impulser des actions, instruire les dossiers, coopérer avec les administrations, les banques, les syndicats et les institutions représentatives du personnel (CCE, CE, DP, ...), les chefs d'entreprise, les élus des autres collectivités locales de la région, etc. Il préparerait ainsi les décisions du Conseil Régional.

Il pourrait être composé d'élus régionaux, d'élus d'autres collectivités locales, de représentants de salariés et des syndicats, des associations de chômeurs, de représentants des chefs d'entreprises, des banques (notamment de la BDPME, de la Banque de France ...), de représentants de l'Etat et de ses administrations déconcentrées (notamment la DRETFP, l'INSEE ...).

## **B. FONDS NATIONAL POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION (FNEF) ET PÔLE PUBLIC FINANCIER**

### **1. Le Fonds national pour l'emploi et la formation (FNEF)**

Les FREF seraient associés au sein d'une seule et même institution nationale le FNEF.

Celui-ci, outre les dotations initiales des FREF, recueillerait aussi les 20 à 23 milliards d'euro représentant les exonérations de cotisations sociales patronales accordées depuis des années au nom de l'emploi et de la réduction du temps de travail.

L'expérience le montre, ces baisses de « charges sociales » contribuent à tirer vers le bas toute la structure des salaires et à multiplier les emplois précaires. Elles contribuent surtout à accroître les profits disponibles des entreprises, lesquels sont immédiatement gaspillés à payer des dividendes et des intérêts aux actionnaires et aux créanciers, à accroître les placements financiers, à exporter des capitaux.

Au total, ces baisses de « charges sociales » ne font qu'accentuer **l'irresponsabilité sociale et territoriale des entreprises**.

L'argent public affecté à ces exonérations de cotisations sociales servirait à abonder le FNEF, lequel l'utiliserait à baisser, de façon sélective, les charges financières de crédit pesant sur les entreprises.

Dans le cadre de programmes nationaux d'emploi et de relance des filières industrielles et de services, avec les recherches et les formations nécessaires, le FNEF « bonifierait » le crédit à moyen et long terme pour les investissements des entreprises : plus ceux-ci programmeraient des créations d'emploi et de formation et plus le taux d'intérêt des crédits bancaires qui les financeraient serait abaissé, le FNEF prenant en charge la différence avec le taux du marché.

L'action du FNEF se construirait, sous le contrôle du Parlement, dans le cadre de la réalisation d'objectifs nationaux annuels chiffrés et contraignants d'emploi et de formation décidés par le Parlement, après réunion d'une conférence nationale de sécurisation et de promotion de l'emploi et de la formation à la tenue de laquelle le Conseil Economique et Social aurait été étroitement associé.

Le FNEF coordonnerait l'action décentralisée des FREF et leur éventuelle coopération pour la réalisation de programmes inter-régionaux.

### **3- Le pôle public financier**

Le crédit et la monnaie sont des biens communs. Ils doivent donc être gérés et orientés, principalement, dans une visée d'efficacité sociale et non de rentabilité financière.

Dans ce but, et pour entraîner progressivement l'ensemble du système bancaire vers une telle finalité, serait créé un pôle public financier. Il regrouperait la Caisse des Dépôts, les services financiers de la Poste qui seraient reconnectés à l'établissement public postal, OSEO, le Crédit Foncier, la CNP, la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et son « groupe » dont il faut stopper le processus de banalisation et de privatisation.

En partenariat avec les FREF et le FNEF, ce pôle public serait chargé de développer **une nouvelle grande mission de service public du crédit pour sécuriser l'emploi et la formation**.



Sous la responsabilité de ce qui pourrait être un Conseil Démocratique du Crédit faisant rapport semestriel au Parlement, les banques et les établissements financiers privés ou privatisés feraient l'objet d'une évaluation publique contradictoire de l'efficacité sociale de leurs activités.

En cas de refus répétés de la part des actionnaires de se conformer de façon contrôlable (notamment par les salariés) à la prescription d'une éventuelle réorientation s'ouvrirait alors un processus au terme duquel pourrait être décidée **l'appropriation sociale du capital et de la gestion** de l'établissement concerné. Celui-ci entrerait ainsi dans le périmètre du pôle public financier.

Le pôle public financier concourrait ainsi en pratique, avec le FNEF, au recul du rôle du marché financier dans le financement de l'économie, avec l'avancée progressive de nouveaux critères d'efficacité sociale pour la gestion des banques et pour la distribution du crédit.

Il contribuerait, simultanément, à déployer de nouvelles coopérations avec les institutions financières publiques, semi-publiques, mutualistes ou coopératives en Europe et à transformer en pratique les rapports entre les institutions financières françaises et leurs consœurs européennes.

Avec l'action conjointe du FNEF, le pôle public financier agirait ainsi pour que la BCE soit réorientée et que ses outils de politique monétaire soient mis au service de la sécurisation et de la promotion de l'emploi et de la formation au sein de l'Union Européenne.

#### **B. MOBILISER L'ÉPARGNE DES SALARIÉS EN FAVEUR DE L'EMPLOI, DES QUALIFICATIONS ET D'UNE NOUVELLE CROISSANCE**

Il y a beaucoup trop d'épargne en France. Avec près de 16%, le taux d'épargne des Français est le plus élevé de tous les pays de l'Union Européenne.

Cela est dû, largement, au climat d'insécurité sociale engendré par le chômage, la précarité, l'insuffisance des salaires, le recul du service public, la mise en cause du droit à la santé et du droit à la retraite, la crise du logement social.

Et cette épargne est de plus en plus massivement orientée au service de la domination du marché financier.

En développant une politique du crédit et une politique budgétaire systématiquement tournées vers la sécurisation et la promotion de l'emploi, de la formation, de tous les moments de la vie de chacun-e et, ainsi, vers une nouvelle croissance, on réduirait considérablement le besoin d'épargne des salariés français.

Dans l'immédiat, cependant, il s'agirait de mobiliser cette épargne surnuméraire pour la dégager progressivement de l'emprise des marchés financiers et l'orienter vers des affectations favorables à l'essor de l'emploi, des qualifications, du pouvoir d'achat des salariés avec les investissements réels efficaces nécessaires.

Ces orientations peuvent se concrétiser dans plusieurs domaines.

1. **L'épargne populaire collectée sur les CCP et sur les livrets défiscalisés** est aujourd'hui, pour une part essentielle, investie en titres négociables (actions, obligations, titres du marché monétaire). Elle sert aussi à alimenter l'inflation

financière et la spéculation, au détriment des usagers traditionnels (financement du logement social et des collectivités territoriales). Il s'agirait donc de détourner et déconnecter cette épargne des marchés financiers en agissant à deux niveaux :

- Sur la rémunération : il faut, en particulier, remettre en cause l'indexation partielle du taux des livrets « A » sur le taux du marché monétaire. Il pourrait par exemple, être fixé à 2 points au dessus de l'augmentation annuelle (en glissement) des prix à la consommation mesurée sur les douze derniers mois.
- Sur l'utilisation des fonds collectés : Ils pourraient être placés dans de nouveaux types de titres. Par exemple, les liquidités collectées par « Efiposte », tête de pont des services financiers de la Poste, à partir des dépôts en CCP, pourraient être placées en certificats de dépôts à taux faibles (inférieurs au taux du marché) émis par les établissements bancaire manquant de liquidité pour leurs opérations de crédit à l'investissement des entreprises programmant des emplois et formations.

2. **L'épargne salariale** prend une importance de plus en plus grande. Aujourd'hui, échappant aux salariés dessaisis de tout pouvoir effectif de gestion et d'orientation sur elle, elle est entièrement captée en direction des marchés financiers. Outre la démocratisation radicale indispensable de la gestion des Fonds communs de placement qui récupèrent et gère cette épargne, on pourrait viser son placement dans de nouveaux titres publics. Emis par l'Etat, les collectivités territoriales ou l'Union européenne, **ces titres serviraient à financer des dépenses publiques de développement** (éducation, santé, recherche, logement social, infrastructures ...) à des conditions plus avantageuse que celles du marché des titres. Simultanément, on déciderait de **la distribution gratuite d'actions d'un type nouveau à tous les salariés** des entreprises concernées. Non négociables sur les marchés ces actions privilégiées seraient assorties d'un pouvoir d'intervention dans la gestion et de partage des bénéfices dans des conditions qui ne portent pas atteinte à l'essor de l'emploi et des salaires.

3. **L'épargne gérée par les investisseurs institutionnels** que sont les Compagnies d'assurance et les différents Fonds Communs de Placements et autres SICAV, devrait aussi être mobilisée au service de l'essor de l'emploi, des qualifications et d'une nouvelle croissance réelle. Cela pourrait se rechercher, notamment, dans le cadre d'une coopération privilégiée avec les grandes entreprises publiques (EDF, SNCF, RATP ...) pour le financement de leurs investissements, de concert avec l'avancée d'un nouveau crédit bancaire.

#### **D. CONTROLER LES FONDS PUBLICS, RESPONSABILISER L'ETAT ACTIONNAIRE, SOCIALEMENT ET NATIONALEMENT**

Les gâchis de fonds publics, ça suffit ! Nous proposons que soient repris et étendus les dispositifs de la loi adoptée en janvier 2001, sur initiative des parlementaires communistes, portant création d'une « **Commission de contrôle nationale et décentralisée des fonds publics accordés aux entreprises** » ( loi n° 2001-7 du 4 janvier 2001) et abrogée par la droite dès 2002. Il s'agit de développer, dès le niveau régional et au niveau national, un contrôle des fonds publics versés aux entreprises afin d'en établir et d'en relever sans cesse l'efficacité sociale en termes d'emplois créés et d'essor des qualifications avec la formation. Ces commissions permettrait ainsi une intervention des salariés, des Comités d'entreprises, des

syndicats et des élus sur les innombrables dispositifs d'aides directes ou indirectes aux entreprises, afin de mieux les orienter sur tout le territoire national.

Il faut aussi en finir avec l'incurie et la déresponsabilisation sociale et nationale de **l'Etat actionnaire**. La droite a imparti à l'Etat l'objectif d'exercer « de manière banalisée » sa fonction d'actionnaire, veillant « seulement à ce que les entreprises dans lesquelles il détient des participations » rendent « le maximum de valeur »<sup>1</sup>. Dans ce but a été créée une **Agence des participations de l'Etat (APE)** chargée de gérer ses possessions dans les entreprises françaises comme un vulgaire portefeuille de valeurs mobilières dont il s'agit de tirer le rendement maximum.

Cela concerne des entreprises de divers secteurs essentiels de l'activité économique pour un montant total de bilan de 530 milliards d'euro et une valeur de marché estimée, en avril 2005, à 45 milliards d'euro.

La gestion de ce patrimoine doit viser l'efficacité sociale et non la rentabilité financière. Outre que cela implique l'arrêt des privatisations, il est indispensable que la Nation toute entière, au delà de l'Etat, recouvre la maîtrise de ces avoirs, en vue d'un essor de toutes les capacités humaines, des filières industrielles et de services, d'une nouvelle croissance riche en emplois et en qualification.

Aussi, nous proposons que l' APE ait pour finalité de sécuriser et de promouvoir l'emploi , la formation et la recherche dans les entreprises au capital desquelles l'Etat participe. Elle assumerait cette mission dans le cadre de la réalisation d' objectifs annuels d'emploi en France et d'objectifs de politique industrielle nouvelle. Ses orientations devraient faire l'objet, chaque année, d'un débat avec vote au parlement, tandis que le comité de direction de l'Etat actionnaire doit être ouvert aux représentants des salariés des entreprises concernées.

### III. AGIR POUR TRANSFORMER LES INSTITUTIONS MONÉTAIRES ET FINANCIÈRES INTERNATIONALES

La France et l'Europe doivent contribuer à une transformation des rapports monétaires et financiers internationaux. Elles peuvent le faire à partir d'une mobilisation nouvelle et d'une transformation effective de leurs propres institutions monétaires et de crédit, dans le but d'une émancipation mondiale des pressions des marchés financiers et d'une promotion commune de toutes les capacités humaines de la planète.

Il s'agit d'abord d'agir pour réunir les moyens de financer de nouvelles coopérations de co-développement.

A cet effet, on recourrait à des aides publiques européennes conditionnant des crédits qui favoriseraient l'essor des productions nationales, des emplois et des formations dans les pays aidés. Ceux-ci se procureraient les équipements nécessaires au près des pays européens dans le cadre de protocoles très nouveaux de coopération impliquant une profonde réorientation de la BCE et une autre utilisation de l'euro.

Mais cela viserait aussi une autre utilisation des réserves des banques centrales des pays européens et émergents, faisant reculer le rôle du dollar et le drainage des capitaux pour les

---

<sup>1</sup> Samuel-Lajeunesse D. ( directeur général de l' APE ) : « *L'agence des participations de l'Etat- L'Etat actionnaire* », la Revue du Trésor, n°7, juillet 2005

bons du Trésor des Etats-Unis. Cela permettrait de commencer à rendre l'évolution du taux de change de l'euro plus indépendante des mouvements de marché du dollar et des décisions de la Réserve fédérale des Etats-Unis.

Simultanément, il s'agirait de construire une coopération monétaire nouvelle et un autre système mondial avec un Fonds monétaire international (FMI) émancipé de la domination du dollar. On viserait ainsi à promouvoir une **monnaie commune mondiale de coopération**.

Conçue à partir d'une réforme très profonde des droits de tirage spéciaux (DTS) du FMI, cette monnaie nouvelle permettrait de faire reculer le rôle hégémonique de la devise américaine et de partager, à l'échelle du monde entier, le pouvoir de création monétaire pour des crédits contribuant à sécuriser l'emploi et la formation de chaque être humain. Ainsi le monde amorcerait un nouveau type de croissance et de développement.

## **Deuxième partie : Pour une fiscalité au service de la justice sociale et d'une nouvelle croissance**

### **I- Une évolution avec laquelle il faut rompre: détaxer le capital et les profits, prélever plus sur les salariés :**

Cela fait plus de 20 ans que, de réformes en réformes, les prélèvements fiscaux sont pris dans une vraie tourmente dont l'objectif principal est de détaxer toujours plus le capital et les profits. C'est manifeste s'agissant des **impôts directs** :

- Taxe professionnelle : plafonnement de la valeur ajoutée, réduction pour embauche et investissement, disparition pure et simple de la part salaire.
- Impôt sur les sociétés : réduction de son taux de 50% au milieu des années 1980 à 33.33%, multiples exonérations (amortissement accéléré..) et régimes dérogatoires exorbitants favorables aux plus grands groupes (bénéfice mondial, bénéfice consolidé...).
- Impôt sur le revenu : réduction du taux marginal de 58% à 54% au milieu des années 1990, puis abaissement de 14 points en 7 ans (de 54% en 2000, à 40% en 2007). Ce sont, pour l'essentiel, les ménages les plus aisés qui bénéficient le plus de ce recul, tandis que les revenus financiers du capital restent massivement sous-imposés.
- Droits de successions réduits, cadeaux aux grandes SCI (1) (loi de finances de 2003) encourageant la vente à la découpe des immeubles et ISF (2) tenu à un niveau quasi symbolique.
- Régime des plus values excessivement favorable et avoir fiscal officiellement supprimé mais qui se poursuit sous la forme d'une « déduction à la source ».

Par contre les **impôts indirects** ont une nette propension à se développer , notamment la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) instrument de racket sur les automobilistes, tandis que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), impôt très injuste car il frappe aveuglément la dépense, assure la plus grosse part des rentrées fiscales annuelles .

Quant aux **impôts locaux**, taxe d'habitation (TH), taxes foncières (TF), taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TOM) (3), leur croissance est exponentielle. A titre d'exemple, le produit de la TH a augmenté de 50% en à peine 10 ans, la TOM a enregistré des hausses de 10% à

20% en moyenne en 2004. Les transferts de compétences de l'Etat vers les collectivités territoriales expliquent en grande partie une évolution qui ne semble en être qu'à ses débuts.

L'acharnement à réduire la place de l'impôt sur le revenu, seul impôt progressif avec l'ISF, lui aussi mis en cause, est constant depuis des années. Le projet de réforme fiscale de Villepin confirme et amplifie ce phénomène. Contrairement aux affirmations de MM. Coppé et Breton, la réduction du caractère progressif de l'impôt contribue à creuser les écarts entre les contribuables à revenus modestes et contribuables les plus riches. Un prélèvement de 10% n'a pas la même portée selon qu'il s'applique à 100 ou à 1000. Une campagne sans précédent (5) est menée visant à abattre l'impôt sur le revenu et sa progressivité afin de substituer à ce principe de justice (chacun contribue en fonction de ses capacités réelles), un prélèvement de niveau proportionnel, automatiquement favorable aux plus riches.

Au-delà, une évolution de fond de la fiscalité française, faisant pour l'heure consensus entre la droite et le PS, se dessine : lever les obstacles à une fusion de l'impôt sur le revenu avec la CSG et à l'instauration de la retenue à la source (6). Serait ainsi atteint un double objectif :

- la fiscalisation des recettes de la protection sociale réclamée de longue date par le patronat,
- le moyen de rendre l'impôt plus indolore pour les salariés ce qui permettrait d'envisager une augmentation de la pression fiscale, surtout si y sont intégrés la CSG et les impôts locaux.

Une autre marque de l'évolution négative de la fiscalité est la **prime pour l'emploi**, mise en place par le dernier gouvernement Jospin, et que le gouvernement actuel propose de mensualiser. En entérinant le principe de l'impôt négatif et de l'aumône fiscale, il entretient une division entre salariés et encourage les employeurs à pratiquer de très bas salaires en jouant contre les qualifications et l'emploi.

Tous les allègements, tous les abandons de missions ont la même cible : la catégorie des hauts revenus (salariaux, de la fortune et du capital) ainsi que les entreprises. Par contre, les salariés et les ménages à revenus modestes ou moyens, subissent de plein fouet les effets directs ou indirects de l'ensemble de ces dispositions.

Corrélativement, les administrations du Ministère des Finances sont soumises à un train de réforme incessant qui petit à petit broie les missions et en dénature la dimension publique. Avec l'entrée en application générale de la LOLF (4) au 1/1/2006, de nouvelles dégradations des missions publiques fiscales et foncières sont dorénavant et déjà programmées.

## **2- Nos objectifs : justice sociale, accroissement de l'emploi en quantité et qualité, nouvelle croissance :**

Au fil des ans se peaufine une évolution de notre fiscalité, calquée sur les modèles les plus libéraux, qui contribue à aggraver les inégalités sociales. Cette orientation a pour conséquence immédiate le freinage des dépenses publiques et sociales, la pression sur les salaires et la mise en cause des statuts et des garanties collectives.

Il faut rompre avec ce cercle vicieux en cherchant non seulement à dissuader les comportements qui l'engendrent, mais surtout en cherchant à amorcer un nouveau cercle vertueux de progrès social.

La sécurisation et la promotion de l'emploi et de la formation, et donc des revenus du travail et socialisés, l'engagement d'un nouveau type de croissance fondée sur l'essor continu des

dépenses de développement des hommes ( éducation, santé, culture, logement social...) et la lutte contre les gâchis de capitaux matériels et financiers, c'est la voie pour y parvenir.

Une réforme fiscale ne peut régler à elle seule pareille équation. D'autres leviers, comme celui du crédit, sont nécessairement à actionner. Néanmoins une vraie réforme de la fiscalité est indispensable. Elle pourrait se fixer trois objectifs :

- La justice sociale avec la promotion des revenus du travail et de remplacement contre les revenus financiers du capital,
- Le soutien à la création d'emplois utiles et correctement rémunérés et à l'essor des qualifications avec les investissements efficaces nécessaires.
- Ainsi, grâce à l'amorçage d'une nouvelle croissance riche en emplois, en qualifications et en facteurs de progrès de toutes les capacités humaines, les recettes fiscales augmenteraient, permettant l'essor de nouvelles dépenses publiques utiles à la poursuite de ce progrès.

Il faut, donc, et on peut rompre avec les tendances à l'œuvre depuis vingt ans, en prenant appui sur des prélèvements mieux répartis et plus incitatifs à la recherche de l'efficacité sociale. Le gonflement du rendement global de ces prélèvements offrirait une bouffée d'oxygène aux budgets publics, permettant d'assurer un meilleur développement de services publics modernisés et étendus, eux-mêmes moteurs d'une croissance renouvelée.

Une réforme fiscale de progrès ne peut en effet ignorer la double nécessité de retrouver des taux de prélèvements plus justes car mieux assortis à la capacité contributive de chacun, et de permettre un réel accroissement de la base sur laquelle ces prélèvements reposent.

Si, donc, une réforme fiscale est indispensable, elle ne trouvera une pleine efficacité que couplée avec la mobilisation du crédit. La mobilisation du crédit serait en effet d'un apport essentiel à une re-dynamisation du produit fiscal en permettant d'anticiper l'accroissement, par l'emploi, les qualifications et les salaires, de la base des prélèvements publics et sociaux. Dans cette optique, le couple fiscalité-crédit peut constituer un atout fondamental pour engager une vraie rupture avec la logique malthusienne qu'impose la BCE.

On ne peut aborder la problématique d'une réforme de la fiscalité sans nous soucier du contexte européen. Aujourd'hui prime la concurrence fiscale. Pour certains, l'Europe fédérale serait la solution miracle, voire même une condition sine qua non, pour aller vers « l'Europe sociale », puisque, l'impôt étant prélevé et dépensé au niveau européen, il n'y aurait plus de possibilité de mettre en concurrence fiscale les différents Etats.

Nous pensons que c'est une illusion dangereuse.

Outre qu'une telle approche sous-tend une instrumentalisation de cette problématique à de pures fins politiciennes, elle risquerait d'aggraver encore les disparités sociales et économiques entre pays ou ce qui est plus probable, de tirer tout le monde vers un niveau social ad minima.

Après le passage à la monnaie unique, préconiser un type de fiscalité unique dans le cadre d'une zone de libre échange comme l'est l'espace européen, où domine une recherche effrénée de la réduction des coûts par une mise en concurrence généralisée, ne risque-t-il pas

de se retourner un peu plus contre les citoyens des Etats européens ? Le coût salarial et les dépenses publiques sociales déjà fortement maltraités ne risquent-ils pas de l'être encore plus car devenus les seules et uniques variables d'ajustement ? (7)

Dans une optique associant la nécessité d'une maîtrise nationale de la monnaie, du crédit et de la fiscalité au besoin de co-développement européen, de maîtrise et de projets réellement partagés, **un dispositif de taxation compensatoire entre les Etats de l'Union** ne pourrait-il pas être instauré ? Les sommes ainsi recueillies viendraient alimenter au sein de l'Union un Fonds spécial d'aide au développement de l'emploi et des qualifications des régions et bassins d'emploi les plus en retard ou en difficulté, dont le contrôle serait placé sous l'autorité directe du parlement européen en coopération avec les parlements nationaux. Un tel dispositif permettrait alors d'aborder de façon beaucoup moins dramatisée l'enjeu d'harmonisations éventuelles et progressives des fiscalités visant un progrès de justice et d'efficacité sociales pour tous.

La formulation de propositions alternatives ayant peu de chances d'échapper au sempiternel discours sur le niveau trop élevé des charges fiscales en France, il convient d'en examiner le bien-fondé. Les statistiques 2002 de l'OCDE montrent une réalité relativement différente. Au plan strict des charges fiscales, la France se situe en effet au 5<sup>ème</sup> rang derrière l'Allemagne, le Japon, les Etats Unis et la Grande Bretagne(9).

### **3) Des propositions pour retrouver le sens de la justice et de l'efficacité sociales**

Outil incontestable de gestion économique et sociale, la fiscalité constitue un apport essentiel au maintien de la cohésion nationale. En ce sens, l'organisation de péréquations entre les régions les plus riches et les régions les plus pauvres représente un des moyens de maintenir un niveau de développement harmonieux sur l'ensemble du territoire. Il y a besoin de vraies solidarités entre zones à fort potentiel fiscal et celles qui sont victimes de la désindustrialisation et de l'insuffisance des qualifications et de l'effort de recherche. Cela implique de disposer des moyens adéquats pour assurer la cohérence fiscale nationale, notamment en matière d'impulsion et de contrôle. Cela suppose aussi des services fiscaux en parfait état de marche. Il s'agit bel et bien de redonner sens à l'expression d'une puissance publique au service d'une pratique démocratique articulant interventions des usagers, des élus et des agents publics.

Cela étant, il n'y a pas de miracle. Ce n'est pas en partageant un gâteau de plus en plus réduit qu'on garantira le progrès pour tous et partout. Ce qui importe c'est d'accroître et de faire croître ce gâteau.

#### **Retrouver la voie de la progressivité et le caractère incitatif de l'impôt**

La progressivité et la modulation de l'impôt en fonction de critères d'efficacité sociale représentent un axe essentiel autour duquel devrait s'organiser la réforme des différents types de prélèvements.

L'impôt progressif, à l'opposé de l'impôt proportionnel dont le taux reste fixe, voit son taux s'accroître au fur et à mesure que la base de prélèvement s'élève. Il favorise la justice sociale et peut contribuer à une véritable dynamique de progrès de l'efficacité sociale des productions

et des services car jouant contre l'accumulation financière et parasitaire. En France, trois impôts sont de type progressif :

- l'impôt sur le revenu (IR),
- certains droits d'enregistrement (droits de successions et de donation)
- l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF).

Leur part dans les recettes fiscales du budget de l'Etat est une des plus faibles des pays développés (11,9 % du PIB en France contre 13,4 % en moyenne en Europe, mais 15,5 % aux USA, 16,4 % en Grande-Bretagne). Cela n'empêche pas le gouvernement de choisir de la faire encore diminuer.

Notre objectif devrait être, en premier lieu, d'atteindre le doublement de la part qu'occupent les prélèvements progressifs dans les recettes budgétaires ce qui ne pourrait que contribuer à une meilleure justice fiscale en permettant une réduction corrélative de la part des prélèvements indirects.

### **IMPÔTS DIRECTS D'ETAT**

**Impôt sur le revenu :** Toute rénovation de l'impôt sur le revenu (I R) doit intégrer dans sa philosophie générale l'idée de soumettre à un traitement identique les revenus du travail et ceux de la propriété foncière, immobilière et financière. Cela engloberait donc les revenus salariaux, les revenus fonciers et les plus-values foncières, les revenus d'activité individuelle non salariaux, les revenus des placements financiers : actions, obligations, plus-values sur cession de titres, etc.. Nous entendons en finir avec la sous-taxation des revenus financiers du capital.

S'agissant de la structure même de cet impôt il conviendrait de passer le nombre de tranches à 9 au lieu de 7 et bientôt 5 pour assurer une meilleure progressivité, de relever le taux marginal à 55% et d'instaurer un minimum imposable à 8000 €.

**Impôt sur la fortune :** L'impôt de solidarité sur la fortune doit être confirmé . Pour cela il doit évoluer. C'est un choix de justice et d'efficacité afin de lutter contre le caractère parasitaire de l'accumulation de la fortune. Serait proposé de doubler son taux pour les tranches situées entre 750 000 € et 1 200 000 € et de le tripler pour celles au-dessus. Surtout, il s'agirait

**Impôt sur les sociétés :** Une double exigence devrait en guider la réforme :

- Le besoin de soutien aux petites entreprises et à celles dont l'activité ne permet pas forcément de dégager une forte valeur ajoutée tout en utilisant une main d'œuvre importante.
- La nécessité d'inciter l'ensemble des entreprises à investir dans le capital humain en soumettant cet impôt à un barème progressif et en modulant ses taux selon la part de bénéfices réinvestis pour l'emploi, les salaires, la formation, dans la modernisation de l'outil de travail et la recherche par rapport à celle distribuée aux actionnaires et/ou placée sur les marchés financiers. Les bénéfices issus des revenus des placements financiers seraient hors champ de la modulation.

**Impôt sur les profits pétroliers :** Nous proposons la mise en place d'une contribution assise sur les profits bruts des compagnies pétrolières et des sociétés para-pétrolières pour financer les nouvelles dispositions que nous préconisons en matière de fiscalité des carburants. Il s'agirait aussi de commencer à abonder un Fonds national de lutte anti-pollution permettant



d'amplifier la recherche pour les énergies alternatives, les économies d'énergie et les moteurs propres.

### **IMPÔTS INDIRECTS**

Particulièrement injustes mais largement utilisés par les pouvoirs publics pour leur vertu indolore, les impôts indirects pèsent de façon inégalitaire sur les ménages et les personnes car ils s'appliquent sans distinction de leur capacité contributive réelle, à la consommation de produits nécessaires voire indispensables à l'émancipation et au développement de chaque individu. Il est donc urgent d'en limiter la portée.

**TIPP (10) –7,2 % des recettes de l'Etat en 2004-** Afin d'éviter tout trop important dérapage, il pourrait être disposé que le taux maximum de prélèvement soit plafonné à une sorte de taux moyen représentatif de la moyenne des taux en vigueur au cours des 18 derniers mois. Quoi qu'il en soit, cette évolution pourrait se faire dans le cadre d'un stricte respect d'un « prix maximum » du litre de carburant à la pompe, particulièrement pour le fioul domestique. Enfin, on diminuerait sensiblement les taux d'Etat de la TIPP sur l'essence sans plomb afin d'amener l'écart de taxation entre l'essence sans plomb et le gazole au même niveau que la moyenne européenne.

**TVA - 47,5 % des recettes de l'État en 2004 :** basculer au taux réduit, divers produits de première nécessité comme l'habillement, les livres, les CD, les DVD, la micro informatique.

### **IMPÔTS LOCAUX**

Un constat est certain : les Impôts Directs Locaux (IDL), particulièrement la taxe d'habitation et la taxe foncière pèsent de plus en plus lourd dans le budget des ménages A propos de la taxe d'habitation, une question ne peut être évitée en cette période de difficultés réelles à accéder au logement : comment justifier de devoir payer un impôt au simple motif de devoir se loger ? D'autres questions montent avec force : pourquoi de telles disparités de cotisations selon la commune ou l'EPCI (11) auquel on appartient ? Sur quoi repose réellement aujourd'hui l'autonomie budgétaire des collectivités territoriales ?

Travailler à l'émergence d'alternatives dans le domaine de la fiscalité locale et des budgets locaux est indispensable. Le défi consiste toutefois à la fois à limiter la pression de la fiscalité locale tout en redonnant d'authentiques marges de manœuvre aux budgets des collectivités territoriales.

La base d'une réflexion nouvelle passe, selon nous, par une véritable révision foncière. Après une tentative avortée au début des années 1990, la référence pour la détermination des bases des impôts locaux demeure la valeur locative 1970.

**Taxe professionnelle (TP) :** Nous proposons d'en faire un véritable impôt assis sur les actifs matériels et financiers de l'entreprise, une sorte d'impôt sur le capital ce qui permettrait d'ailleurs, d'en accroître l'efficacité. A ce titre, nous proposons d'introduire les actifs financiers des entreprises, des banques, des sociétés d'assurances, de la grande distribution, dans la base taxable (3 500 Mds), moyennant une mise à contribution de 0,3% à 0,5 %. Cette réforme permettrait de diminuer la taxe d'habitation. Elle ne pénaliserait pas les entreprises qui font de la croissance réelle et des dépenses d'innovation basées sur l'emploi et les ressources humaines, puisque seules verraient leur contribution s'accroître celles qui font plus

de placements financiers. Cela contribuerait à responsabiliser socialement et territorialement les grandes entreprises et à désintoxiquer la croissance de l'inflation financière.

**Taxe d'habitation :** limiter le montant de l'impôt à 20% du revenu mensuel net perçu. Il s'agit en effet de tendre vers une relative marginalisation de cette contribution dont le caractère injuste ne fait qu'amplifier au fur et à mesure que s'accroissent les besoins de financement des communes et que s'opère une certaine forme de spécialisation de l'impôt.

**Taxe foncière :** revoir notamment le calcul des bases des propriétés non bâties très souvent à un niveau très faible et pouvant représenter un véritable capital foncier.

**Taxe d'ordures ménagères :** maintenir le principe d'une taxe qui, assise sur une valeur locative révisée tenant compte de la qualité, de la superficie et de la situation de l'habitation, permettrait d'établir une contribution éminemment plus représentative du potentiel fiscal des familles, que la redevance.

#### Notes

- 1) SCI = Société Civile Immobilière
- 2) ISF = Impôt de solidarité sur la fortune
- 3) TH, TF, TOM, = Taxe d'Habitation, Taxe Foncière, Taxe d'ordure Ménagère
- 4) LOLF Loi Organique Relative aux Lois de Finances.
- 5) Celle-ci trouve son sens réel dans l'analyse présentée page 73 du rapport du conseil des impôts de 2004 et comparant l'impôt sur le revenu acquitté en France par rapport à l'Allemagne, aux Etats Unis, aux Pays Bas, au Royaume Uni et à la Belgique. Il est reconnu que la France et le pays où l'impôt sur le revenu est le plus faible et que ce caractère s'accroît au fur et à mesure qu'augmente le nombre de parts, mais il est également dit que «dans un contexte de concurrence fiscale, le maintien de taux apparemment élevés et d'un mécanisme d'abattement est pénalisant en terme d'affichage ».
- 6) Il est courant d'entendre dire que presque 50% de la population française ne paye pas d'impôt sur le revenu. C'est vrai mais il faut également souligner que cette proportion est la même s'agissant des entreprises qui n'acquittent pas l'impôt sur les sociétés (résultats déficitaires ou très faibles mais aussi entreprises qui pratiquent une réelle «défiscalisation» par des moyens légaux ou d'autres qui le sont moins - transferts de bénéfices par exemple). Idem vis à vis de la taxe professionnelle à laquelle échappe un grand nombre d'entreprises du fait des divers dispositifs d'exonération en vigueur.  
S'agissant du paiement de l'impôt sur le revenu, ceux qui ne le payent pas sont malheureusement ceux dont la situation économique et sociale est peu enviable. 10 millions sur 34 millions de déclarants sont en dessous du minimum imposable et les autres familles à revenus modestes bénéficient de l'application du quotient familial (part) Par contre certains contribuables fortunés ne payent également pas d'impôt sur le revenu. Ce sont ceux qui possèdent de placements financiers importants (gros portefeuille d'actions) et qui bénéficient de ce fait, de divers crédits d'impôt et abattement à la source qui permet d'être non redevable de l'impôt sur le revenu, voire même en crédit.
- 7) Le conseil des impôts, dans son rapport de 1990 jugeait difficile l'instauration de la retenue à la source tant que le nombre de tranches, les abattements, et les niches fiscales, n'auraient pas été réduits. C'est ce à quoi s'emploie le projet de De Villepin.
- 8) Imaginons un projet d'harmonisation du taux de l'impôt sur les sociétés ? A quel niveau le situer ? L'éventail paraît en effet assez large. A titre d'exemple, le taux officiel de l'IS est de 15% en Irlande et de 33,33% en France. Il est inexistant dans les pays Baltes. Autre éventualité, quel avenir promettrait-on à la population roumaine s'il était décidé d'instaurer dans ce pays une TVA à 19, 6% ?
- 9) Une confusion est savamment entretenue : il convient en effet de relativiser le pourcentage de prélèvement global attribué à la France. Les statistiques et les calculs de l'OCDE recouvrent, en ce qui concerne la France, l'ensemble des prélèvements fiscaux et sociaux, donc y compris le financement des retraites et de la branche famille. Or, dans la plupart des autres pays de l'OCDE ces deux secteurs relèvent de régimes assuranciers privés et ne figurent donc pas dans les données retenues pour calculer leur taux global de prélèvement. Ce qui fausse totalement la comparaison établie et le classement en ressortant.
- 10) TIPP : Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers.
- 11) EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale (communauté de communes, communautés d'agglomération).